

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal.

ABONNEMENTS:

Montréal, un an \$2.00
Canada et Etats-Unis 1.50
France fr. 12.50

Publié par

La Société de publication commerciale,
J. MONIER, Gérant.

MONTREAL, 9 NOVEMBRE 1888

LE SYNDICAT DES FABRI-
QUANTS DE SEL.

Voilà un syndicat ou *Combinaison*, qui vient s'implanter sur un territoire essentiellement libre-échangiste, et qui donne tort par conséquent à ceux qui, prétendant que *Combinaisons* ne sont possibles qu'avec la protection.

Les principaux propriétaires de salines et fabricants de sel de la Grande Bretagne, se sont formés en syndicat, et ont capitalisé leurs propriétés industrielles respectives, qui se montent à £3.700.000. Ils ont en outre souscrits £300,000 pour fonds de roulement, de sorte que le capital social du syndicat se monte à £4.000.000. La moitié de ce capital, a été pris par les fabricants, et l'autre moitié a été offerte au public, en même temps que £1.000.000 d'actions préférentielles, portent un intérêt de 7 1/2% et £1.000.000, d'obligations 4 1/2 p. c. L'émission a été dit-on couverte un grand nombre de fois; les offres se montant à £350.000.000.

La capacité de production du syndicat, est de 2000.000 de tonnes de sel par année, on calcule de faire sur cette production un bénéfice de 5s. par tonne, soit près de 200 pour cent, ce qui permettrait de payer 20 p. c. aux actionnaires, après déduction faite des intérêts sur les actions préférentielles et les obligations.

Le syndicat a déjà commencé ses opérations en partant de 60c. à \$2.25 la tonne le sel commun, et de \$2.00 à \$3.75 la tonne, le sel d'exportation.

On voit qu'il n'y va pas de main morte, et qu'il n'est pas aussi modérés que nos *combinaisons* des pays protectionnistes.

Un confrère de Toronto, prédit, qu'il sera de courte durée à cause de la concurrence étrangère. Cette concurrence a dû sans doute être prise en considération. Du côté de la France, le sel est sujet à tant de droits de formalités et de restrictions, qu'il ne saurait gêner beaucoup le syndicat anglais et d'ailleurs le transport de cet article encombrant, constitue seul une protection considérable en faveur de la fabrication anglaise.

L'AFFAIRE BERTIN

La douane a fait saisir récemment sur le quai et dans la cave de M. A. Bertin, une certaine quantité de vins en futs et en caisse, sous le prétexte que ces vins avaient été frauduleusement entrés en douane à un prix au-dessous de leur prix réel, au moyen de fausses factures. M. Bertin lui-même a été arrêté puis libéré sous caution.

Nous regrettons beaucoup ce désagréable incident, qui n'est pas préjudiciable à M. Bertin seule-

ment, mais qui porte atteinte aux intérêts de maisons françaises très honorables dont il était le représentant ici.

L'action de la douane est basée sur le fait que les factures au moyen desquelles les entrées en douane ont été passées, seraient de 20 à 30 0/10 moins élevées que les prix réels des ventes.

La douane nous semble avoir agi comme si M. Bertin était réellement importateur au lieu d'être simplement un représentant des maisons françaises. M. Bertin plaçait ici des vins et des spiritueux pour ses patrons, et la douane prétend avoir été fraudée parce que les factures pour l'entrée en douane étaient moins élevées que celles sur lesquelles les ventes étaient effectuées. D'après la loi et la pratique de la douane, le prix des marchandises sur lequel le droit *ad valorem* doit être basé, est le prix de vente de la marchandise sur le marché où elle est achetée. Or, dans le cas actuel, la marchandise était achetée directement à Bordeaux par les clients de M. Bertin et sur le prix fait à ces clients, M. Bertin a cru pouvoir retrancher sa commission, et établir ainsi le prix net, encaissé par la maison de Bordeaux.

Nous ne savons trop ce que les autorités de la douane décideront, de ce cas; son copie de lettre qui a été saisi établira sans doute s'il est de bonne foi ou s'il avait réellement l'intention de frauder l'État. Malheureusement les précédents nous autorisent à croire, que quand même il aurait agi de la meilleure foi du monde, s'il a transgressé la lettre de la loi, il aura à payer l'amende, c'est-à-dire le double du droit sur la valeur fixée par la douane; et si sa faute est plus grave, toutes ses marchandises seront confisquées, et d'autres pénalités encore, pourront lui être infligées.

Quelle que soit la tournure que doit prendre cette affaire, nous en sommes profondément peiné, d'abord pour M. Bertin dont l'avenir est dans tous les cas, fort compromis; ensuite pour les maisons françaises qu'il représentait et sur lesquelles retombera presque toute la perte matérielle.

La leçon à tirer de ce malencontreux incident, pour le commerce français qui voudrait faire des affaires avec le Canada, n'a pas besoin d'être expliquée. Nous avons souvent eu l'occasion de l'exposer à ceux qui nous ont demandé des conseils et nous ne nous doutions pas que l'événement pût nous donner si tôt raison.

SUCCÈS MONTREALAIS

Une dépêche de Pictou, Ontario, nous annonce que le Conseil de Ville de cette cité, a donné le contrat pour la construction de son aqueduc à Messrs. E. L. de la Vallée & Cie, de Montréal. La soumission de cette maison était de \$27,950, alors que les cinq autres soumissions envoyées au Conseil étaient dans les environs de \$30,000.

Nous sommes heureux de constater les succès toujours croissants des industriels et des ingénieurs de Montréal, et de voir constamment s'étendre le rayon de leurs opérations.

Ce contrat accordé à Messrs de la Vallée & Cie, nous rappelle que

cette maison avait soumissionné cette année pour la fourniture des conduits d'eau de la Ville de Montréal, et que sa soumission n'a pas été prise en considération, par suite d'un soi-disant irrégularité. Nous reconnaissons que nos services civiques, doivent être très prudents dans l'exécution des travaux municipaux, mais nous ne croyons pas que cette prudence doive, aller jusqu'à suivre quand même et toujours la routine des départements.

Ce qui est bon pour Pictou, ne peut être mauvais pour Montréal, et nous espérons que le comité de l'eau, considérera avec plus de faveur, à l'avenir, les soumissions qu'il recevra de cette maison.

LE COUT DES EXPOSITIONS

Nous avons signalé dans un précédent article, les avantages que procurerait à la ville de Montréal, une exposition annuelle sous le contrôle d'une association ou compagnie privée, indépendante des gouvernements. Comme on est généralement sous l'impression que les expositions "ne paient pas" c'est-à-dire qu'elles ont toujours laissé un déficit à la charge du gouvernement, nous allons essayer de détruire ce préjugé, en examinant les résultats financiers des expositions qui ont eu lieu en 1880, 1881 et 1882.

Durant ces trois années, il a été dépensé pour les expositions des sommes considérables; mais il faut prendre en considération le fait que la plus grande partie de ces sommes, a été employée à construire les bâtisses et payer le terrain. Ce sont des dépenses de capital, de première mise, qui doivent être tenues distinctes de celles occasionnées par les expositions elles-mêmes.

Ainsi en 1880, le total des dépenses a été de.....\$72,680.98
En 1881 do 81,495.53
En 1882 do 31,912.28

Total en 3 ans..... \$186,088.79

Sur cette somme il faudrait déduire pour dépenses en bâtisses et améliorations permanentes :

En 1880.....\$47,374.32
En 1881..... 48,102.39
En 1882..... 4,300.00
Total..... \$99,776.71

Il y a encore à déduire pour intérêts payés aux vendeurs des terrains.

Somme annuelle de..... \$1,704.76
Soit pour 3 ans..... 5,114.26
Plus pour intérêt sur des fonds avancés par la banque Jacques-Cartier, en 1881..... 834.60

5,948.86
Ce qui, ajouté à..... \$99,776.71
Donne un total de.....\$105,725.57

à déduire des dépenses totales qui se trouveraient ainsi réduites à \$80,363.22, soit une moyenne par année de \$26,787.74.

Dans cette dernière somme se trouvent comprises les dépenses faites pour l'entretien des bâtisses et du terrain, les assurances, etc., tout aussi bien que les frais réels des expositions.

Voyons maintenant quelles recettes ont été obtenues; en dehors des crédits spéciaux inscrits au budget provincial, au budget mu-

nicipal, des souscriptions des citoyens, enfin de tout ce qui n'est pas un revenu direct de l'exposition. Ces recettes se sont montées:

En 1880 à.....\$27,875.65
En 1881 à..... 27,835.44
En 1882 à...../19,826.42

Total en 3 ans..... \$75,537.51

Soit une moyenne par année de \$25,179.17 ce qui laisserait un déficit moyen par année de \$1,608.60.

Il faut remarquer que l'année la plus mauvaise a été 1882, on se rappelle qu'il a plu presque tous les jours, pendant l'exposition, ce qui explique la diminution des recettes aux tourniquets.

Ces recettes avaient été en 1880 de.....24,092.10
En 1881 de.....22,897.05
Et elles n'ont été en 1882 que de.....15,472.92

Soit une différence de 7,000 en chiffres ronds, ou plus que la totalité du déficit.

Or, si, sous la direction d'un comité irresponsable, dont nous ne voulons déprécier ni les capacités, ni le dévouement, mais qui, enfin de compte, n'avait aucun intérêt personnel à la conduite économique de l'exposition; avec la multiplicité du personnel causée par l'exercice du patronage politique, les entrées de faveur etc.; on est parvenu à joindre à peu près les deux bouts, il est évident que ces expositions, sous le contrôle d'une compagnie privée, auraient donné des bénéfices réels.

Et, si nous voulons établir le budget probable, d'une exposition administrée par une compagnie, nous aurons évidemment à retrancher des dépenses et à ajouter aux recettes; or, si peu que nous faisons dans l'un ou l'autre sens, nous rétablissons l'équilibre, ou nous faisons pencher la balance du côté des recettes.

En prenant pour point de départ l'hypothèse que le gouvernement loue à la compagnie, pour un loyer nominal, le terrain et les bâtisses de l'exposition, il y aurait à compter sur des recettes très considérables, provenant de la sous location de ces terrains et des bâtisses pour des fêtes, des pique-niques, des courses, des représentations, cirques, ménageries, etc., pendant l'intervalle entre les expositions; les recettes compenseraient au moins les frais d'entretien et de réparations, des bâtisses et du terrain qui figurent au budget, des dépenses des trois expositions pour une somme totale de près de \$20,000.

Il est donc évident, que même avec les éléments dont on dispose actuellement, et en suivant les errements du comité permanent des expositions; il est parfaitement possible à une compagnie particulière, de faire une exposition avec un capital peu considérable, et en y réalisant des intérêts raisonnables sur sa mise de fonds.

Mais c'est à la condition que le gouvernement consente à louer le terrain, et les bâtisses pour un loyer nominal, et à remettre en bon état les bâtisses qui, depuis la période néfaste de la picotte, tombent en ruines. Si, le gouvernement ne veut pas se charger de ces réparations, il devrait, au moins, fournir une partie des fonds nécessaires, et nous croyons que la cité de Montréal fournirait le reste.

Il est impossible d'admettre que